

Sommaire

Le présent sommaire a pour objectif d'offrir aux publics non spécialisés un aperçu du rapport de réévaluation du Groupe de travail technique sur la sous-population d'ours blancs du sud de la baie d'Hudson. On trouve de plus amples renseignements, y compris des citations et de l'information sur la méthode appliquée, dans le rapport complet.

L'aire de répartition de la sous-population d'ours blancs du sud de la baie d'Hudson (SBH) couvre la majeure partie de l'est et du sud de la baie d'Hudson et de la baie James, ainsi que de vastes étendues le long des côtes de l'Ontario et du Québec et des îles situées dans ces baies. La gestion de la sous-population du SBH relève d'une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les conseils de gestion des ressources fauniques (CGRF) et les entités similaires, ainsi que les organismes de revendications territoriales qui représentent les titulaires de droits autochtones. Les organisations et associations autochtones régionales et locales jouent également un rôle important en facilitant les consultations, en formulant des recommandations en matière de gestion et en participant à l'attribution et à l'application des quotas de récolte.

Situation actuelle et abondance

L'estimation actuelle de l'abondance de la sous-population du SBH est de 1 119 individus (intervalle de confiance [IC] à 95 % : de 860 à 1 454). L'évaluation de la sous-population effectuée en 2023 par le Comité technique de l'ours blanc (CTOB) du Canada était la suivante.

Type d'évaluation de la situation et des tendances	Brève définition	Résultat de l'évaluation	Justification principale
Tendance historique (fondée sur la science)	Variation de l'abondance depuis la signature de l' <i>Accord sur la conservation des ours blancs (polaires)</i> de 1973	Vraisemblablement stable	Comparaison de l'estimation récente de l'abondance (2011-2012, 2016 et 2021) avec l'information recueillie dans les années 1980 et 1990
Tendance (savoir autochtone)	La tendance relative à l'abondance dans une région en particulier au cours d'une période donnée, sur la base des expériences et des observations des détenteurs de savoir autochtone disponibles	Stable dans la baie James; probablement en hausse dans l'est de la baie d'Hudson	Variations au fil du temps du nombre d'ours blancs observés, du comportement des ours blancs et d'autres facteurs dégagées d'entrevues et de consultations avec les peuples autochtones

Tendance la plus récente (fondée sur la science)	Variations de l'abondance au cours des 15 dernières années selon des méthodes scientifiques occidentales	Vraisemblablement stable	Comparaison entre l'estimation la plus récente de l'abondance (2021) et l'estimation précédente recueillie en 2011-2012 et examen de preuves que des ours de l'ouest de la baie d'Hudson étaient présents dans la zone de gestion du SBH lors du relevé de 2021, ce qui aurait faussé l'estimation de l'abondance à la hausse.
---	--	--------------------------	--

Les réunions entre utilisateurs de la sous-population du SBH, qui ont eu lieu en 2011 et en 2014, ont donné lieu à des ententes volontaires visant à mieux gérer la récolte d'ours blancs dans l'aire de répartition de la sous-population du SBH (voir les annexes A et B). Parmi les participants à ces réunions figuraient des chasseurs des collectivités concernées, ainsi que des représentants des gouvernements, des CGRH et des organismes de revendications territoriales ayant une responsabilité de gestion commune. D'importants compromis ont été réalisés par les titulaires de droits autochtones respectifs.

La réunion de 2011, qui a eu lieu à Inukjuak, au Québec, a été convoquée en réponse à la récolte de nombreux ours blancs par des chasseurs inuits pendant la saison de chasse 2010-2011 (105 ours blancs, dont 30 ont été récoltés par les Inuits du Nunavut, 73 par les Inuits du Nunavik et 1 par les Cris d'Eeyou Istchee), et aux préoccupations connexes soulevées par les parties nationales et internationales au sujet de la durabilité de la récolte. La réunion tenue à Inukjuak a mené à la conclusion d'une entente volontaire, laquelle a été en place durant les saisons de chasse 2011-2012 à 2013-2014. La réunion de 2014, qui a eu lieu à Ottawa, s'est soldée par une entente volontaire à jour, laquelle a été en place pendant les saisons de chasse 2014-2015 et 2015-2016.

Les limites de récolte actuelles sont les suivantes :

- Région du Nunavut : 25 (Inuits du Nunavut)
- Région marine du Nunavik : 23 (dont au moins une vignette de chasse d'ours blancs allouée aux Cris d'Eeyou Istchee pour la récolte dans la région de chevauchement des Cris et des Inuits)

À l'heure actuelle, aucun quota de récolte n'est en place pour la région marine d'Eeyou qui est située au sud de la région de chevauchement des Cris et des Inuits (laquelle fait également partie de la région marine du Nunavik), ni pour les zones côtières du Québec. Le traité n° 9 n'impose aucun quota de récolte officiel aux Cris de l'Ontario. Toutefois, un quota volontaire de 30 ours a été établi en 1976 dans le cadre d'une entente informelle entre le gouvernement de l'Ontario et les collectivités côtières des Premières Nations crie, limitant la vente à 30 peaux portant le sceau de la province par année. Depuis l'inscription de l'ours blanc à la liste des espèces menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario en 2009, la vente de parties d'ours blanc en Ontario est interdite.

Dans la région du Nunavut et la région marine du Nunavik, les quotas de récolte en place prévoient une récolte sélective en fonction du sexe selon un ratio de deux mâles pour chaque femelle et un système de quotas souple pour tenir compte de la récolte excessive (quota de base revu à la baisse l'année suivante) ou de la sous-récolte (accumulation de crédits pour utilisation dans les années futures). Reconnaissant que l'élimination de femelles en âge de se reproduire a un effet plus important sur la dynamique de la population que celle des mâles dans la plupart des situations, on a mis en œuvre la récolte sélective en fonction du sexe pour assurer la récolte durable du plus grand nombre possible d'ours chaque année.

Selon les renseignements fournis au Comité technique de l'ours blanc (CTOB), les estimations les plus récentes du nombre moyen de prises dans la sous-population sur 5 ans (de 2017-2018 à 2021-2022), sur 3 ans (de 2019-2020 à 2021-2022) et pour l'année en cours (2021-2022) sont de 40, de 42,7 et de 37 ours, respectivement. Ces estimations correspondent à un taux de récolte de 4,7 % à 5,5 % par rapport à l'estimation de 2016 de la sous-population de 780 ours blancs. Si les niveaux de récolte observés se maintenaient dans l'avenir, le taux de récolte annuel serait de 3,3 % à 3,8 % de l'estimation actuelle (2021) de la sous-population de 1 119 ours.

Au Nunavut, la collectivité inuite de Sanikiluaq est la seule qui récolte des ours blancs dans la sous-population du SBH. Selon le nombre de prises déclaré, la collectivité utiliserait près de la totalité de son quota. Au Québec, trois collectivités inuites du Nunavik (Inukjuak, Umiujaq et Kuujuaapik) et cinq collectivités crie côtières (Whapmagoostui, Waskaganish, Chisasibi, Wemindji et Eastmain) pourraient mener des activités de récolte dans cette sous-population. Bien que les bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ne soient pas tenus par la loi de déclarer la mortalité des ours blancs causée par l'humain, le gouvernement du Québec compile le nombre de prises déclarées et distribue des vignettes depuis 1985. La proportion des prises déclarées au gouvernement du Québec est actuellement inconnue, mais on croit qu'elle est inférieure à 100 %. En Ontario, cinq collectivités crie côtières mènent des activités traditionnelles de récolte d'ours blancs dans la sous-population du SBH (Fort Severn, Winisk [Peawanuk], Attawapiskat, Fort Albany et Kashechewan), et une collectivité (Moose Factory ou Moosonee) a à l'occasion déclaré des abattages d'ours blancs par des membres de leur collectivité pour défendre leur vie ou leurs biens. La proportion des prises qui sont déclarées au gouvernement de l'Ontario est actuellement inconnue.

Le tableau qui suit présente les quotas de récolte qui étaient en place et les niveaux de récolte (R) déclarés aux responsables de la gestion de la faune au cours des dix dernières années.

Saison de chasse	Nunavut†		Québec‡		Ontario	
	Limite	R	Limite	R	Limite	R
2012-2013	RTA = 25	26	EV = 30	33	Aucun ^a	2
2013-2014	RTA = 25	27	EV = 30	11	Aucun ^a	0
2014-2015	EV = 20	20	EV = 23	22	Aucun ^b	1

2015-2016	EV = 20	20	EV = 22	19	Aucun ^b	2
2016-2017	RTA = 25	22	PTA = 23	7	Aucun	2
2017-2018	RTA = 25	28	PTA = 23	5	Aucun	0
2018-2019	RTA = 25	23	PTA ^c = 23	11	Aucun	5
2019-2020	RTA = 25	23	PTA ^c = 23	7	Aucun	5
2020-2021	RTA = 47	47	PTA ^c = 23	7	Aucun	1
2021-2022	RTA = 31	31	PTA ^c = 23	6	Aucun	0

RTA : Récolte totale autorisée; PTA : Prise totale autorisée; EV : quota de récolte déterminé selon une entente volontaire entre les utilisateurs. On trouve de plus amples renseignements sur les quotas de récolte et les régions visées par ces quotas dans le rapport complet.

^a Les collectivités criées côtières de l'Ontario présentes à la réunion de 2011 à Inukjuak se sont entendues sur la mise en place d'un quota volontaire de cinq ours. Les collectivités n'étaient cependant pas toutes présentes à cette réunion.

^b Les collectivités criées côtières de l'Ontario présentes à la réunion de 2014 à Ottawa se sont entendues sur la mise en place d'un quota volontaire de trois ours à partager entre les Cris de l'Ontario et ceux du Québec, en prévoyant une répartition en alternance chaque saison commençant par deux ours pour les Cris de l'Ontario en 2014-2015. Les collectivités n'étaient cependant pas toutes présentes à cette réunion.

^c La PTA en place depuis 2016-2017 ne s'applique qu'à la région marine du Nunavik, y compris la « Zone inuit » et la « Zone conjointe des Inuits/Cris », mais à l'exclusion de la « Zone des Cris » de la Région extracôtière de chevauchement des intérêts cris/inuits. Il n'y a pas de PTA en vigueur dans la partie restante de la région marine d'Eeyou ni sur la partie continentale du Québec.

Savoir autochtone

En 2018, le CGRF de la région marine du Nunavik a réalisé une étude exhaustive fondée sur les connaissances inuites sur l'ours blanc. Les principales constatations de l'étude sont les suivantes : a) le nombre d'ours blancs observés par les Inuits du Nunavik a augmenté depuis les années 1970; b) la répartition de l'ours blanc s'élargit, y compris dans les zones intérieures; c) l'ours blanc est décrit comme étant en très bonne santé. En ce qui concerne la gestion, on a souvent exprimé le point de vue selon lequel les pratiques d'intendance traditionnelles suffisent à assurer la conservation de l'ours blanc et l'imposition d'un quota pour limiter la chasse aux ours blancs n'est pas nécessaire. Les pratiques d'intendance communes comprennent la chasse de subsistance et l'utilisation de l'animal tué dans son intégralité de façon à éviter le gaspillage, l'abstention de chasser l'ours blanc pendant l'été et de récolter des oursons ou des ours femelles qui sont mères.

Selon l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) du Nunavut, c'est-à-dire les connaissances traditionnelles autochtones des Inuits du Nunavut transmises par les membres de la collectivité de Sanikiluaq lors de l'audience publique de novembre 2018 sur le Plan de cogestion de l'ours blanc au Nunavut tenue par le CGRF du Nunavut, la population d'ours blancs serait en hausse plutôt qu'en baisse au Nunavut, y compris dans les environs de Sanikiluaq. Les participants ont également déclaré que les changements climatiques ne provoqueront pas la disparition de

l'ours blanc. Selon l'IQ, il est normal que la population d'ours blancs augmente et diminue au cours d'un cycle.

Le gouvernement de la Nation crie, le CGRF de la région marine d'Eeyou et l'Association des trappeurs cris ont mené à bien une étude visant à consigner les connaissances des utilisateurs cris du territoire dans la région marine d'Eeyou en 2020. Les principaux résultats de cette étude comprennent des préoccupations au sujet de l'augmentation de l'abondance relative des ours blancs dans la région marine d'Eeyou et du nombre croissant d'interactions entre l'humain et l'ours blanc. Les changements climatiques, et plus particulièrement les changements dans la dynamique de la glace de mer dans la baie d'Hudson et la baie James, ont été mentionnés comme des causes possibles des changements observés.

Évaluation scientifique

Les résultats de deux études de marquage-recapture menées principalement le long de la côte ontarienne de la baie d'Hudson donnent à penser que l'abondance des ours blancs est demeurée essentiellement inchangée entre la période de 1984 à 1986 et celle de 2003 à 2005. À la suite d'une analyse des ours capturés sur l'île Akimiski, dans la baie James, en 1997 et 1998, le CTOB a estimé que la sous-population totale d'ours blancs dans le SBH se situait entre 900 et 1 000 individus à des fins de gestion.

Des relevés aériens effectués en 2011-2012 et en 2016 ont permis d'estimer l'abondance des ours blancs à 943 individus (IC à 95 % : de 658 à 1350) et à 780 individus (IC à 95 % : de 590 à 1029), respectivement. Ce changement équivaut à une diminution de l'abondance des ours blancs de l'ordre de 17 %. Bien que les intervalles de confiance à 95 % des deux estimations se chevauchent, une diminution de 18 % de l'abondance de la sous-population voisine d'ours blancs de l'ouest de la baie d'Hudson (OBH), calculée selon des estimations ponctuelles de l'abondance, a été observée au cours de la même période. Le CTOB a cité ces diminutions simultanées des sous-populations du SBH et de l'OBH comme des données probantes supplémentaires qui suggèrent une baisse probable du nombre d'ours blancs dans la sous-population du SBH. Les estimations de la proportion d'ours blancs âgés d'un an dans la sous-population du SBH ont également diminué, passant de 12 % en 2011 à 5 % en 2016, tandis que la proportion d'ours plus jeunes est demeurée semblable (16 % en 2012 comparativement à 19 % en 2016). Ces résultats laissent supposer qu'il y a eu un faible taux de survie des oursons entre la naissance et l'âge d'un an en 2015. Un relevé aérien supplémentaire réalisé en 2018 couvrant une zone de l'aire de répartition de la sous-population à forte densité de population (côte de l'Ontario et île Akimiski) a été utilisé pour vérifier si les résultats de l'étude de 2016 étaient tendancieux. Cet exercice a révélé des proportions variables d'individus d'un an et une légère diminution de l'abondance d'ours blancs dans la zone côtière ayant fait l'objet du nouveau relevé en 2018 (249 ours, IC à 95 % : de 230 à 270) comparativement à 2016 (269 ours, IC à 95 % : de 244 à 297), de même qu'une baisse nette de l'abondance comparativement à 2011 (422 ours, IC à 95 % : de 381 à 467).

Un relevé aérien complet a été réalisé en août et septembre 2021 afin de fournir une troisième estimation de l'abondance de la sous-population du SBH. Les méthodes utilisées sur le terrain

étaient pratiquement identiques à celles des relevés de 2011-2012 et de 2016. On s'est appuyé sur les récentes avancées dans la modélisation statistique de l'échantillonnage à distance pour obtenir une estimation plus robuste de l'abondance de la sous-population. Toutefois, cette estimation n'est pas directement comparable à celle de 2016. Le relevé aérien de 2021 a permis d'obtenir deux estimations distinctes : 1) 1 003 individus (IC à 95 % : 773-1 302), ce qui est directement comparable à l'estimation de l'abondance du relevé précédent de 2016 et 2) 1 119 individus (IC à 95 % : 860-1 454), une estimation plus robuste obtenue grâce récentes avancées dans les méthodes statistiques. L'estimation la plus comparable au relevé de 2016 fait état d'une augmentation de 29 % du nombre d'ours dans la sous-population au moment du relevé. De plus, la procréation semble être robuste, 18 % des ours observés étant des oursons et 18 % des ours d'un an. Deux facteurs biologiques principaux sont susceptibles d'avoir contribué à l'augmentation du nombre d'ours observés dans cette sous-population en 2021 par rapport à 2016 : la variation annuelle de l'aire de répartition terrestre de cette sous-population et de la sous-population voisine de l'OBH et l'amélioration des taux démographiques. Il est probable que ces deux facteurs aient contribué à des degrés divers aux différences observées de l'abondance, bien qu'il n'y ait pas de données pour appuyer l'un ou l'autre de ces facteurs.

En plus des études visant à évaluer l'abondance des ours blancs, un nombre important de travaux de recherche ont été réalisés pour évaluer les changements dans l'état corporel, les taux de survie et la reproduction des ours blancs. En ce qui concerne l'état corporel, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario a examiné les tendances chez 900 ours capturés sur la rive durant la saison d'eau libre de 1984 à 1986, de 2000 à 2005 et de 2007 à 2009. L'indice de l'état corporel (IEC) des ours, soit la masse d'un ours par rapport à la taille de son corps, indiquait une détérioration de l'état corporel des ours dans toutes les classes d'âge, de sexe et de reproduction. Au Nunavut, la note d'état corporel (NEC) des ours récoltés est déclarée depuis 2010 pour les ours du SBH. Les NEC de 191 ours blancs récoltés par des chasseurs ont fait l'objet d'un examen entre 2010 et 2017. Les ours inclus dans l'étude du Nunavut ont majoritairement été récoltés sur la glace de mer pendant l'hiver et le printemps. Parmi ceux-ci, 92,7 % avaient une NEC égale ou supérieure à la moyenne, tandis que 7,3 % ont été jugés maigres ou très maigres.

Les estimations les plus récentes du taux de survie des ours blancs de la sous-population du SBH, qui sont fondées sur des données de marquage-recapture recueillies de 1984 à 2005, montrent des baisses importantes du taux de survie parmi toutes les classes d'âge et de sexe depuis les années 1980.

L'analyse des données sur les déplacements des ours, provenant des ours portant un collier émetteur et des ours récoltés par les chasseurs, révèle que la plupart des ours demeurent à l'intérieur des limites actuellement reconnues de la sous-population du SBH, bien que des déplacements réguliers dans les sous-populations adjacentes de l'OBH et du bassin Foxe (BF) ont lieu, principalement pendant la période de glace. Pendant la période des eaux libres de glace, les ours sont hautement fidèles aux zones côtières, bien que, selon le schéma de rupture des glaces, les ours du SBH s'approchent parfois des côtes dans l'OBH. En outre, l'analyse préliminaire des données sur les ours marqués et récoltés indique que jusqu'à 10 % des ours

récoltés dans le SBH ont été précédemment marqués dans l'OBH. On croit que la petite taille des aires de répartition pendant la période de reproduction, combinée à l'isolement géographique, aurait contribué à une distinction génétique potentielle entre les ours blancs de la baie James comparativement aux ours blancs vivant ailleurs en Arctique.

Enfin, une étude fondée sur une méthode normalisée visant à consigner les tendances relatives à la glace de mer qui sert d'habitat aux 19 sous-populations d'ours blancs dans le monde (de 1979 à 2014) a révélé que chacune des 19 sous-populations a été touchée par une fonte hâtive de la glace de mer au printemps, une formation de la glace de mer plus tardive à l'automne et une diminution de la couverture de la glace de mer en été. Par rapport aux autres sous-populations d'ours blancs, la sous-population du SBH, qui est la plus au sud de toutes les sous-populations à l'échelle mondiale, a l'une des saisons des glaces les plus courtes (soit environ 210 jours pendant lesquels l'étendue de la couverture de glace marine se situe au-dessus du seuil de couverture de la glace de mer de 15 % utilisé par les auteurs). Cela dit, bien que le taux de perte de glace de mer dans l'aire de répartition de la sous-population du SBH soit élevé (le début de la fonte de la glace de mer au printemps est devancé de 3,1 jours par décennie; la formation de la glace à l'automne est retardée de 4,1 jours par décennie et l'étendue de la glace de mer durant l'été diminue de 11,4 % par décennie), il est moins extrême que dans certaines autres sous-populations.